



THE ART NEWSPAPER *DAILY*

LUNDI 24 JANVIER 2022 / NUMÉRO 852 / 1€



ENCHÈRES : LE CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES ENTROUVRE LA PORTE AUX NFT **P.4**



LONDRES

LE COURTAULD INSTITUTE
NOUE UN « PARTENARIAT
STRATÉGIQUE » AVEC
LE KING'S COLLEGE **P.6**



PARIS

L'ATELIER SENZU SE VOIT
CONFIER L'AMÉNAGEMENT
DU GRAND PALAIS -
PALAIS DE LA DÉCOUVERTE **P.9**

NEW YORK

ARNE GLIMCHER LANCE
UN « PROJECT SPACE »
À MANHATTAN **P.9**

MUSÉE

DON D'UNE HUILE
SUR CUIVRE DE POUSSIN
AU MET **P.9**

MARCHÉ DE L'ART

ROBBIE WILLIAMS VA VENDRE
TROIS ŒUVRES DE BANKSY
CHEZ SOTHEBY'S **P.10**

ENCHÈRES : LE CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES ENTROUVRE LA PORTE AUX NFT

En attendant un changement de la loi française, le CVV préconise de déclarer ce type de ventes au préalable. De quoi réjouir des commissaires-priseurs qui piaffent d'impatience.

Par Alexandre Crochet



Jean-Paul Lubliner, *Hommage à Gainsbarre*, 1999, photo 1/7, mise en vente sous forme de NFT à Paris par l'hôtel des ventes Boischaut lors d'une vacation d'œuvres physiques associées à des NFT le 23 octobre 2021. Courtesy de l'artiste et Boischaut

**JUSQU'ICI,
SEULS LES BIENS
MATÉRIELS
SONT AUTORISÉS
AUX ENCHÈRES
EN FRANCE**

C'est un petit pas timide dans le monde en plein essor des ventes de NFT aux enchères. Jeudi 20 janvier, le Conseil des ventes volontaires (CVV) a adopté plusieurs « recommandations » après examen du rapport sur le sujet présenté par Cyril Barthalois, membre du Conseil et secrétaire général de l'Académie des beaux-arts. Jusqu'ici, il est impossible de vendre aux enchères des NFT en France : seuls les biens matériels sont autorisés. Le CVV a donc émis « un avis favorable à une modification de la loi, sous réserve que des précisions soient en même temps apportées sur l'environnement juridique des NFT au regard du droit français, fiscalité, application du droit de suite et droit de la propriété intellectuelle notamment », explique-t-il.